



LE PETIT SAINT PIERROIS

Pages 1 à 17



2024



Vœux pour l'Année 2024

Mes chères Concitoyennes, mes chers Concitoyens, chers Amis,

A l'occasion de ce bulletin municipal, je vous adresse tous mes vœux pour l'année à venir, que 2024 apporte les solutions à la crise de l'énergie et à l'inflation que nous subissons et nous redonne foi et confiance en l'avenir.

Aujourd'hui les temps sont difficiles pour tout le monde et pour nous commune il n'est pas question d'investir car le budget ne le permet pas. Sachez que le plus souvent possible, avant d'engager un investissement, nous recherchons des aides financières auprès par exemple du département, de la Communauté de Communes, auprès de l'Etat par la rubrique DETR, (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Il est vrai que l'on me demande par exemple de sauver la tour Gallo-romaine, de racheter la ruine à l'angle de la rue pour en faire un Musée en mémoire des justes : cela demanderait de gros investissements et de l'entretien à l'avenir. Impossible à notre niveau !

Bon, tranquillisons-nous en gardant une certaine sagesse et l'intelligence du cœur. Pour revenir sur le budget, il me faut vous indiquer que les recettes dont nous disposons aujourd'hui sont principalement de trois types : les impôts, les dotations d'Etat et subventions, ainsi que les produits de gestion courante comme la location de la salle des fêtes. Sur le fonctionnement, je ne vais pas vous faire l'article sur les augmentations des dépenses liées au coût de l'énergie, au coût des matières premières, à l'inflation, etc.

Toutes ces élucubrations nous abreuvent à longueur de journée et font que nous sommes bien peu nombreux à comprendre qui décide, sur quelle base, avec qui, et pourquoi. Vous subissez ces coups de boutoir aussi, comme les communes les subissent. Progressif dans un monde désormais vidé de son sens... Au grand dam de notre pauvre planète pour laquelle ces mêmes grands entrepreneurs, ces orateurs de la première pluie, curieusement, sur nos ondes et chaînes proposent des solutions, qui miraculeusement arrangent encore un peu plus leurs affaires.

Pour en conclure avec ce bulletin, nous ne partagerons pas ce moment convivial autour d'un gouter comme de coutume. C'est d'un grand regret de ne pas organiser la traditionnelle cérémonie des vœux à la population. Ceux de l'an passé furent un peu décevant : sont venus à la présentation des vœux que 22 administrés. Il se trouve que la Mairie a fait des frais et bien dommage pour ceux qui n'ont pas participé. Nous ne pouvons pas continuer comme ça à dépenser de l'argent public inutilement.

Les conseillers municipaux ainsi que les agents communaux se joignent à moi afin de vous souhaiter une très Bonne Année 2024.

Qu'elle vous apporte santé, bonheur, joie, réussite, énergie et optimisme à vous et à vos proches.

Votre Maire

Patrick YON



Vie de la Commune



Départ de Corinne



Après 28 ans de bons et loyaux services dans notre commune, notre agent d'entretien Corinne Bidon aspire aujourd'hui à une retraite bien méritée !

L'équipe municipale et ses collègues lui souhaitent une belle et paisible retraite faite de sorties VTT et de voyages en camping-car. Corinne ne quitte pas totalement la Mairie car en tant que Présidente de l'association départementale des Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC47), nous aurons encore l'occasion de l'accueillir.



Octobre Rose

L'association de motards « les Meules du Moulin » de Lavardac, présidée par Frédéric Pin, a fait halte dans notre commune lors de leur rando à moto à l'occasion d'Octobre Rose.





Vie de la Commune

Plan Communal de Sauvegarde

Le PCS est un plan qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées.

En quelques phrases :

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Il est obligatoire pour notre commune.

Le PCS organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il prévoit en particulier :

- le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ;
- les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus),
- l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- le recensement des moyens disponibles
- et la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Réserve Communale

Dans le cadre du PCS, une réserve communale a également été créée. Les seuls services de l'Etat et des collectivités territoriales pourraient se révéler insuffisants. C'est pour cela qu'il est indispensable de **mobiliser et de sensibiliser l'ensemble des citoyens** pour faire face à ces risques.

Il s'agit là du principal objectif des réserves communales de sécurité civile (RCSC). Elles permettent de proposer un cadre organisationnel et juridique clair visant à **encadrer l'action des volontaires et des bénévoles** de façon cohérente sous l'autorité du Maire.

Si vous êtes intéressé pour devenir bénévole à la Réserve Communale, merci de vous adresser à la Mairie.

Dicrim

Le document d'information communal sur les risques majeurs, ou DICRIM, est un document **d'information préventive** produit par une commune à **destination du grand public** et plus spécifiquement de ses administrés. Ce document est réglementé et est notamment **obligatoire pour les communes soumises à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde (PCS)**.

Ce document, ainsi que toutes les démarches d'informations préventives qui l'entourent, constitue l'un des piliers de la préparation à la gestion de crise au niveau communal. **L'information et l'implication des citoyens dans la prévention des risques majeurs doit constituer l'une des priorités** pour l'ensemble des communes du territoire, et ce indépendamment des risques auxquels elles sont exposées.

Le DICRIM vous est distribué avec ce bulletin. Merci d'en prendre connaissance et de le conserver précieusement.

Vie de la Commune



Réalisés en 2023

- ❖ La parcelle contenant anciennement la grange en ruine sur la place du village a été rachetée à l'EPFNA par la commune.

Habitants du bourg, pensez à vous faire raccorder à l'assainissement collectif !



ATTENTION!



Notre PLU actuel exige une réglementation pour le choix des teintes de vos ouvertures, volets, portes, portails, façades...

Renseignez-vous en Mairie concernant les teintes autorisées. Une Déclaration Préalable doit être faite en Mairie afin de changer la teinte de ces éléments.



Etat Civil



En application du *Règlement Général de la Protection des Données* et des recommandations de la CNIL, le consentement préalable des personnes concernées est obligatoire pour toute diffusion des données d'état civil.

Toutefois, nous pouvons vous informer du nombre d'actes pour l'année 2023 :



2 Baptêmes Civil



*Une pensée pour les 2 habitants
qui nous ont quittés cette année ...*



Bienvenue aux nouveaux

Saint-Pierroises et Saint-Pierrois

Associations

Musée de l'Ecole d'Autrefois Musée de l'Ecole d'Autrefois

Qui aurait pensé, en 1996, c'est-à-dire bientôt 30 ans, que le Musée de l'école, dans un petit village comme le nôtre, en pleine « ruralité » aurait poursuivi sa carrière pendant près de trois décennies, attirant toujours des curieux, des fidèles, un public toujours séduit par cette évocation historique ? Notre vieille église millénaire n'en revient pas de voir autour d'elle ces autobus longs comme des trains de marchandises, peinant à manœuvrer dans l'étroitesse du carrefour, et déversant à chaque fois son chargement d'une cinquantaine de visiteurs.

Pour accueillir ces visiteurs, quelques bénévoles, malgré les ans qui passent, sont toujours au rendez-vous, et je les en remercie : Mme Labadie, de Calézun, Jacky Pénilla, de Cap-du Bosc, Bernadette Caouré, de Buzet. Une nouvelle venue, de Saint-Pierre (enfin!), Hélène Rabit, s'apprête à venir nous prêter main forte, et nous nous en réjouissons. Merci à la mairie de l'aide qu'elle continue de nous apporter. L'éternel problème continue d'être le gardiennage pendant les deux mois d'été. Quelques jeunes dévoués continuent d'assurer cette présence, mais la municipalité s'inquiète, à juste titre sans doute, d'un système qui est, légalement, sur le fil du rasoir. Des pourparlers sont engagés avec la Communauté de communes pour une amorce de professionnalisation. A voir, donc.

Par ailleurs rappelons que notre association est d'abord celle des « Amis de Saint Pierre », et tout ce qui concerne le patrimoine de la Commune lui importe. Ainsi la tour gallo-romaine de Peyrelongue, un joyau de près de 2000 ans, un monument exceptionnel qui ne peut que constituer un atout touristique majeur pour notre département, et qui est en péril d'effondrement. Son changement de propriétaire ouvre des perspectives permettant de mettre en œuvre sa sauvegarde. Il faut que tout Saint-Pierre, habitants et élus, se sente concerné par cette démarche majeure et urgente. L'association des Amis de Saint-Pierre compte s'y investir de toutes ses forces et de toute sa détermination. Des subventions existent (Etat, Région, département), nous irons les chercher avec les dents s'il le faut !

Ce mois de novembre 2023 a vu le décès de Mme Juliette Lafontan. Cette dame était (avec M. Moléna de Damazan), l'ultime témoin de la tragédie qu'avait **vécue** notre village en 1944. Rappelons que Saint-Pierre, 220 habitants à l'époque, avait accueilli et caché 22 Juifs persécutés. L'un d'eux, Léon Coën, qui s'était réfugié avec sa famille dans « la maison de l'escalier », fut sauvagement torturé à mort par les Allemands et surtout un nommé Hanak, sinistre membre de la Gestapo. Le maire, Marcel Combabessouse, avait envoyé Juliette, alors toute jeune employée dans sa ferme de Larcher, pour nettoyer la pièce maculée de sang. Juliette n'avait jamais oublié cette tragédie qui s'était déroulée chez nous. Ne l'oublions pas, nous non plus. Merci, Juliette.



Alain PARAILLOUS

Associations

Société de Chasse

Société de Chasse

Pour la saison 2023/2024, la Société de chasse a délivré 56 permis et 67 cartes de sociétaires.

Nous avons procédé à des lâchers de perdreaux de tir, 30 à l'ouverture et 25 en septembre + 115 faisans de tir au total. Courant du mois de janvier, nous organiserons une journée faisan suivie d'un repas à la cabane de chasse.

Nous avons poursuivi des travaux d'isolation à la cabane et créé une potence pour peler le gibier.

Un projet est en cours pour la construction d'une salle dédiée à la découpe de la venaison.

Il y a toujours une très bonne entente entre les sociétés de chasse voisines pour les battues que nous organisons ensemble.

Il y a de plus en plus de dégâts causés par les sangliers. Nous faisons au mieux pour y remédier, malheureusement, nous ne pouvons pas chasser sur certaines propriétés, qui de ce fait, deviennent des réserves à gibier nuisibles.

Cette année a été marquée par les décès de deux amis chasseurs, le bureau et moi-même ont une pensée pour leurs familles.

Nous remercions les propriétaires de nous soutenir dans nos actions.

Nous remercions Monsieur le Maire et le Conseil municipal pour l'aide morale et financière qui nous est accordée.

La Société de chasse vous présente leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Didier JORDAN



Associations

Comité des Fêtes Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes vous souhaite une bonne année 2024 !

Chers habitants, amis, voisins,
L'année 2023 tire à sa fin, malgré une année 2022 sans manifestation suite au covid, le Comité des Fêtes a pu organiser 4 grands évènements tout au long de l'année. Grâce aux bénévoles toujours présents, très investis.

Manifestations organisées cette année 2023 :

01 juillet : Sardinades + animations musicales groupe DARKAN, 120 pers

28 juillet : Repas + Cinéma en Plein Air : "LES FOLIES FERMIERES"

9 et 10 septembre : Vide grenier + Salon du bien être

16 et 17 décembre : Marché de Noël + crèche à l'église

Nous ne manquerons pas de vous informer de nos futurs projets par mail ...

Toute l'équipe se joint à moi : Alain -Odile Céline et Pierre Hubert - Maryse – Patrick -Florence et Dominique – Georgina – Fernando

Vous souhaitent leurs Meilleurs vœux de Bonne Année et de Bonne Santé pour l'Année 2024.



Céline PROTIN
COMITÉ DES FÊTES
Saint Pierre de Buzet



Salon du Bien Être



Bloc-Notes, Vie Pratique



La Mairie

Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi, Mardi et Jeudi 14h-18h / Vendredi 8h45-12h

☎ : 05.53.84.77.26 / @ : stpierredebuzet@collectivite47.fr

Personnel communal à votre service :

2 Adjoint Administratifs Territoriaux

1 Adjoint Technique Territorial



**Vous souhaitez recevoir des informations de la part de la Mairie ?
Communiquez-nous vite votre adresse mail ! Nous vous assurons une
totale confidentialité.**



Site Internet

Le Conseil Municipal a mis en place un site internet de la mairie pour améliorer la communication entre les élus et les citoyens.

L'objectif est de rendre accessible l'information sur votre ordinateur ou votre smartphone. Le bulletin continuera d'exister, il est indispensable. De plus, il sera consultable sur le site.

saintpierredebuzet.com

Vous y trouverez :

- Des informations d'actualité pour les administrés et les visiteurs
- Une présentation du village (histoire, patrimoine, vignoble, plan du village)
- Des informations sur la vie locale : les associations, les artisans, les commerçants, les professionnels
- Des infos utiles : liens (adresse, numéro de tél) des professionnels de la santé
- Des services utiles à la population : Garderies d'enfants, collecte des ordures ménagères, aide à domicile...
- Accès facile aux droits et démarches : carte d'identité, permis de conduire, cartes grises...
- Les contacts et horaires : Mairie, Poste, déchetterie, Préfecture, Hôtel des Impôts...
- Des informations Culturelles : des expos aux alentours, les cinémas...

Et beaucoup d'autres choses...

Vous pouvez contacter Alain Lelaire (par le biais de la Mairie et sur rendez-vous le jeudi après-midi) pour des informations et suggestions.

**Nouveau ! L'application Campagnol est disponible sur votre smartphone !
Vous pouvez être informé de toutes les informations concernant la commune.
Pour la télécharger, rendez-vous sur le site internet de la commune,
article « information en direct de Saint Pierre de Buzet sur votre smartphone »
et suivez la procédure.**



Le point

Le point numérique animé par Monsieur Alain LELAIRE est là pour vous aider dans vos démarches administratives tous les jeudis après-midi à la Mairie de 14h à 18h. Prenez rendez-vous au secrétariat de la Mairie.



Salle des Fêtes

Location à un tarif privilégié pour les habitants de la Commune. Pensez-y pour vos fêtes de famille ou toute autre occasion.

Les réservations sont reçues au secrétariat **maximum 15 jours avant la location**.

Un règlement intérieur devra être approuvé par tous les demandeurs d'occupation de la Salle des Fêtes.

Prix commune : 100€
Prix hors commune : 180€
Vaisselle et lave-vaisselle : 80€



Il est à présent possible pour des associations qui en demanderaient l'occupation plusieurs fois par an, de louer la petite salle des fêtes (attenante à la grande) au prix de 150 € par an, indifféremment de la grande salle.



Inscriptions sur les listes

Pour vous inscrire, il suffit d'en faire la demande à la Mairie avec :

- Une photocopie de votre carte d'identité
- Un justificatif de domicile

Depuis la nouvelle réforme du 1^{er} janvier 2019, vous pouvez désormais vous inscrire en ligne sur le site service-public.fr.

- Onglet « papiers-citoyenneté »
- Sélectionnez « élections » ➤ ligne « inscription sur les listes électorales »
- Sélectionnez votre situation



Service national

Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16^e anniversaire et la fin du 3^e mois suivant.

L'attestation de recensement,

* Elle est délivrée sur présentation de :

- la carte nationale d'identité
- le livret de Famille
- un justificatif de domicile

* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour :
s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

**Une seule attestation sera délivrée par la Mairie.
Seules des photocopies de ce document doivent être fournies aux organismes qui le demandent, pensez à garder l'original.**



Extinction éclairage public

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité ;

Considérant qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue compte tenu de la quasi-absence de fréquentation des voies communales ;

Dans tout le Bourg de Saint Pierre de Buzet,
définie par délibération n°2022-128 du
28/09/2022,

**L'éclairage public sera éteint
de 23h à 06h00, tous les jours.**



**Arrêté municipal n°2022-050
du 14 octobre 2022**



Bloc-Notes, Vie Pratique

Attention à vos animaux !!!



Merci d'être plus vigilant, la Mairie intervient trop souvent pour des problèmes de chiens errants. Nous vous rappelons que la Mairie a pris un arrêté (2019-086) contre la divagation des chiens et des chats sur la Commune.

Votre animal, s'il s'échappe ou se perd, peut être amené à la fourrière s'il se trouve sur la voie publique. Pour le récupérer, vous devrez vous acquitter de la somme de **70€**.

Notre Commune adhère depuis janvier 2006 au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de fourrière de Caubeyres.

**Trop de gens se plaignent d'aboiement de chiens de leurs voisins.
Nous vous rappelons qu'un arrêté a été pris contre les aboiements de chiens
(2018-058).**

Propriétaires de chiens, soyez plus compréhensifs de la gêne que cela occasionne à votre entourage.





Tourisme

Gîtes privés de Beaujardin

668 Route de Leurbe

43 Route de Frayet

Mme Josiane CARRERE

05.53.88.72.70 /

06.70.11.34.01



Bois de Cadène

Gîtes et Chambres d'Hôtes

302, Route de Bayonne

Mme Odile LELAIRE

07.68.44.77.19

Accueillent avec beaucoup de chaleur les vacanciers à la recherche de calme et de nature.

CHAMBRES D'HOTES ET GITES PRIVES - Pensez à les déclarer en Mairie

L'activité d'accueil par les particuliers en chambres d'hôtes est désormais régie par les dispositions du Code du Tourisme ainsi que le décret d'application du 3 août 2007 et la circulaire du 29 août 2007.

Les loueurs, doivent en application de l'article L 324-4 du code du tourisme, procéder à une déclaration en Mairie au moyen d'un imprimé CERFA que vous trouverez au secrétariat.



Bloc-Notes, Vie Pratique

Nos Déchets

Nous vous rappelons qu'il est **INTERDIT** de déposer vos ordures ménagères en dehors des containers sous peine de contravention.

Vos déchets doivent être enfermés dans des sacs avant d'être mis dans les containers.

SMICTOM
lot-garonne-baise

**EXTENSION DES
HORAIRES D'OUVERTURE**
sur les déchèteries de Damazan et Prayssas

**À partir
du 6 juin
2023**

DU MARDI AU SAMEDI
De 9h à 12h
et de 13h30 à 17h

Attention, le ramassage des poubelles au porte à porte va disparaître courant 2024 ! Vous devrez désormais amener vos déchets sur les plateformes de tri que l'on vous communiquera en temps voulu.



Bloc-Notes, Vie Pratique

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Vous pouvez déposer tous vos emballages vides dans les bornes de tri.

1

C'EST UN EMBALLAGE OU UN PAPIER?
C'EST À TRIER

2

INUTILE DE LAVER L'EMBALLAGE
IL SUFFIT DE BIEN LE VIDER

3

DÉPOSEZ VOS EMBALLAGES SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES DANS LES DIFFÉRENTES BORNES ET SANS SAC

À TRIER

TOUS LES PAPIERS



Journaux et magazines



Prospectus et catalogues



Courriers, enveloppes et autres papiers



À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON



Emballages en plastique



Emballages en carton



Emballages en métal même les plus petits



À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et flacons en verre



À JETER



Objets en plastique



Vaisselle cassée

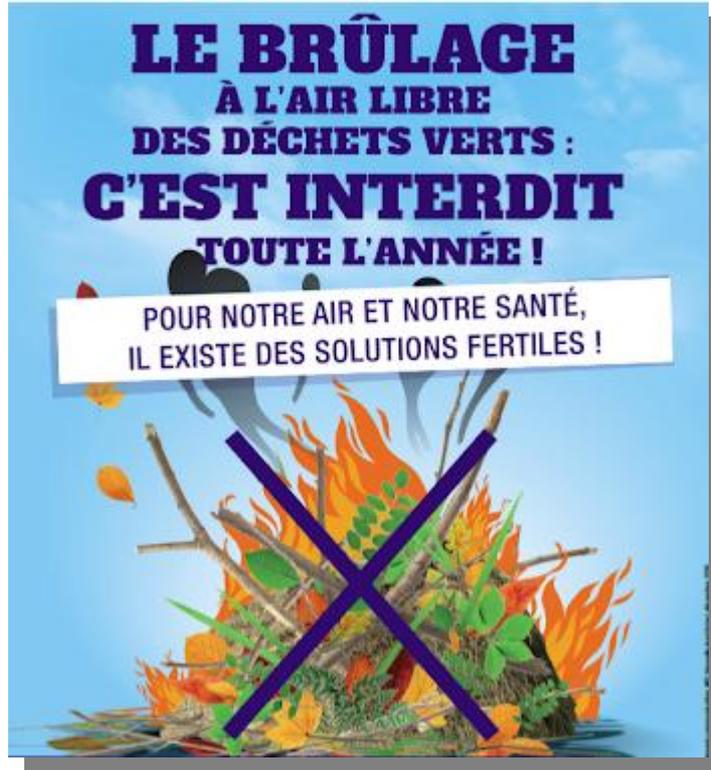


Tissus sanitaires





Bloc-Notes, Vie Pratique



Avec l'arrivée des beaux jours, tondeuses, tailles-haies et sécateurs sont de sorties... Découvrez ces quelques solutions pratiques et économiques pour valoriser vos déchets verts directement chez vous. À la clé, de nombreux avantages : moins de déplacements en déchèterie, une meilleure protection des sols et des plantations, la production d'un engrais naturel, moins d'entretien et moins d'eau pour arroser vos plantations et votre jardin.



1

LE PAILLAGE

Il consiste à recouvrir le sol avec des couches de végétaux (feuilles mortes, tontes de pelouse, branchages broyés,...), de 5cm d'épaisseur environ, dans le potager, les massifs de fleurs ou au pied des haies.

Très simple à réaliser ! Il permet de protéger, nourrir le sol, de limiter les arrosages, de réduire le développement des plantes indésirables et donc le désherbage.



2

LA TONTE «MULCHING»

Il s'agit d'une technique de tonte sans ramassage de l'herbe, qui est hachée et directement redéposée sur la pelouse.

L'herbe finement coupée, laissée sur place se décompose, enrichit le sol et le gazon naturellement et évite le dessèchement.



3

LE COMPOSTAGE

Mélangés aux restes alimentaires et aux épluchures de fruits et de légumes, les déchets verts, en présence d'eau et d'oxygène, sont transformés par les micro-organismes présents dans le sol en compost.

Cet engrais naturel pour vos plantes a une action bénéfique sur le sol car il en améliore la texture, augmente le pouvoir de rétention en eau et favorise l'enracinement.



4

LE BROYAGE

Les déchets verts peuvent être broyés à la tondeuse jusqu'à 1 cm de diamètre. Au delà, il est préférable d'utiliser un broyeur.

Cette méthode réduit de 6 à 12 fois le volume des végétaux et le broyat obtenu peut être réutilisé ensuite comme paillage ou être composté.

 Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit toute l'année !

+ D'INFOS sur notre site internet : www.smictomlgb.fr

